



## **EXTRAIT DU REGISTRE**

### **des Délibérations du Conseil Municipal**

#### **Séance du 8 mars 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 18 incluse), M. Gueric CHALNOT (à compter de la question 4), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE (à compter de la question 4), M. Cyril DEVESA (à compter de la question 11) M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 4), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 4), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Françoise PRESSE.

**Absents :**

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 19), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 10 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yannick POUJET (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question 3 incluse).

**Procurations de vote :**

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Nicolas BODIN (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 19), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI à M. Abdel GHEZALI, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 10 incluse) M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 3 incluse).

**OBJET :** 16 - Direction Citadelle - Modification des droits d'entrée 2018 et du règlement de réservation et de vente pour les groupes

**Direction Citadelle**  
**Modification des droits d'entrée 2018**  
**et du règlement de réservation et de vente pour les groupes**

**Rapporteur : M. l'Adjoint MORTON**

**I - Grille tarifaire**

Les droits d'entrée de la Direction Citadelle - Patrimoine mondial ont été fixés lors du Conseil Municipal du 14 septembre 2017. Or, des modifications doivent être apportées à la grille tarifaire en raison d'incohérences constatées ultérieurement.

**1) Tarifs individuels**

- Le tarif basse saison a été fixé à 8,50 € alors que le tarif réduit est de 8,70 €, donc plus onéreux : dans un souci de cohérence, il est nécessaire de rehausser le tarif basse saison à 8,70 € pour la période de novembre à fin décembre 2018 ;
- Par ailleurs, les indications de dates dans la grille tarifaire pour le tarif basse saison ne correspondent pas aux changements d'horaires d'ouverture du site qui ont été adoptés ultérieurement. Il convient donc de remplacer les dates indiquées.

**2) Tarifs groupes**

- Besoin de clarifier la grille tarifaire afin de la rendre plus lisible pour quelqu'un d'étranger au site. Les mentions suivantes sont insérées :
  - Groupes adultes à partir de 20 adultes et établissements sociaux et thérapeutiques quel que soit le nombre de personnes : 7,70 €
  - Groupes adultes de 10 à 19 adultes : 8,50 €
  - Adultes de 0 à 9 personnes : application des tarifs individuels (plein tarif ou tarif basse saison).

**II - Règlement de réservation et de vente pour les groupes**

Par ailleurs, la Direction Citadelle a modifié son règlement de réservation et de vente pour les groupes en mars 2017. La pratique nécessite d'apporter des modifications concernant l'accueil des établissements sociaux et thérapeutiques et la mise en place d'un tarif réduit pour ces groupes.

En effet, les établissements sociaux et thérapeutiques tels que désignés dans le règlement de réservation et de vente sont des structures accueillant des publics :

- non reconnus comme handicapés mais en difficultés sociales, psychologiques ou avec problèmes de santé...
- encadrés ou pris en charge par au moins un accompagnateur.

Les structures sont associatives ou institutionnelles, organisent généralement des sorties par petits groupes (moins de 10 personnes) et ont un budget sortie limité.

Les établissements sociaux et thérapeutiques bénéficiaient jusqu'à présent du tarif groupe adultes ou enfants à partir de 5 personnes. En vue de favoriser l'accès à la culture pour tous, il est proposé que cette condition minimale soit supprimée et ce pour plusieurs raisons :

- difficultés rencontrées en billetterie lorsque le groupe est finalement moins nombreux que prévu le jour de la visite (l'écart de tarif entre le tarif groupe et le tarif adulte est trop important (7,70 € à 10,80 €),
- harmonisation des conditions tarifaires avec les groupes scolaires, centres de loisirs et handicapés qui n'ont plus de minima. Le tarif groupe est désormais appliqué quel que soit le nombre de personnes : le type de structure à l'origine de la réservation pour ces catégories d'usagers détermine le tarif à appliquer.

En conséquence, il est proposé :

- que les prix de groupe adultes soient calculés sur la base, d'une part de 10 à 19 personnes, d'autre part de 20 personnes minimum et sans minima pour des établissements sociaux et thérapeutiques.
- que les prix de groupes enfants soient calculés sur la base minimum de 10 personnes et sans minima pour les établissements scolaires, étudiants, centres aérés, crèches et établissements sociaux et thérapeutiques.

Par ailleurs, pour éviter de devoir modifier le règlement en cas de modification des tarifs, il est proposé de supprimer la référence au tarif groupe adulte pour les groupes de 10 à 19 personnes dans l'article 7, et de ne préciser que l'existence d'un tarif spécifique pour ces groupes.

Enfin, des propositions de gratuité à la Citadelle sont faites dans le cadre du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'inscription de l'œuvre Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2018. Elles font l'objet d'une autre délibération spécifique.

## Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les modifications apportées aux droits d'entrée 2018 de la Direction Citadelle - Patrimoine mondial (annexe 1),
- valider la modification de l'article 7 du règlement de réservation et vente pour les groupes (annexe 2).

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0